

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR**- OUVERTURE DE COMPTE
ASSOCIATION -**

Veillez trouver ci-dessous la liste des pièces justificatives obligatoires à fournir lors de votre rendez-vous pour ouvrir un compte.

Pour l'association :

- Originaux ou copies des derniers statuts à jour, paraphés et certifiés conformes à l'original par les représentants légaux de l'association
- Extrait de l'annonce légale de déclaration de constitution OU parution au Journal Officiel. (JOPF)
- Récépissé de la déclaration de constitution délivré par la DIRAJ
- Attestation du N° de TAHITI (ISPF)
- Procès-verbal de l'assemblée générale portant nomination des membres du bureau certifié conforme par ces derniers
- Sauf si spécifié dans les Statuts : PV de l'assemblée générale, certifié conforme par les représentants légaux, nommant et stipulant les pouvoirs des représentants légaux. (PV de fonctionnement de compte)

Et pour chaque signataire :

- Justificatif d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Fact. EDT/OPT; Certificat de résidence)